

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
Téléphone : 514-792-6138
Télécopieur : 514-613-8764
prunelle@droitenvironnement.com



7 décembre 2020

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4130-2020 – Demande de révision de la décision D-2020-95 rendue au dossier R-4041-2018 – Demande du Distributeur relative au programme GDP Affaires

OBJET : Dépôt de la demande de remboursement de frais du RNCREQ

Chère consœur,

Le RNCREQ a comparu au dossier en titre le 1^{er} septembre 2020 (C-RNCREQ-0002).

Le 2 novembre 2020, le Distributeur informait la Régie de son intention de retirer sa demande et lui demandait de procéder à la fermeture du dossier.

Le 27 novembre, la Régie demandait aux participants lui faire parvenir leur demande de paiement de frais « en lien avec l'audience tenue le 4 août 2020 » au plus tard le 7 décembre 2020 à 12h.

N'ayant comparu au dossier que le 1^{er} septembre 2020, le RNCREQ n'a pas participé à l'audience du 4 août 2020. Son équipe a néanmoins consacré un nombre limité d'heures à étudier et discuter de la preuve au dossier, ayant l'intention de participer activement aux prochaines étapes du dossier.

Dans ces circonstances, le RNCREQ soumet respectueusement la demande de remboursement de frais ci-jointe à la discrétion de la Régie.

Veuillez accepter, chère consœur, nos sincères salutations,



Prunelle Thibault-Bédard